



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4184

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros - exercice 2018

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4184 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES, DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET DES COUPLES POUR UN MONTANT TOTAL DE 35 400 EUROS - EXERCICE 2018 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3854 du 28 mai dernier, le conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions pour la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples au titre de l'année 2018.

De manière à compléter cette première délibération avec des dossiers dont l'instruction n'était pas achevée lors de la séance de mai, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions qui figurent dans le tableau suivant :

Structure Maitre d'ouvrage	Action	Subvention 2017 (en euros)	Montant proposé en 2018 (en euros)
AFCCC Rhône-Alpes Association Française des Centres de Consultation Conjugale 13 rue d'Algérie 69001 LYON	Conseil conjugal et médiation familiale. Aide à la résolution des problèmes de couple, des conflits résultant d'une séparation. Espace rencontre parents-enfants. (fonctionnement général)	7 500	7 500
ALS - Association de Lutte contre le Sida 16 rue Pizay 69001 LYON	« Printemps de la jupe et du respect » à Lyon : dispositif d'accompagnement de projets portés par des jeunes sur la thématique des relations entre les filles et les garçons et du respect entre les sexes.		1 000
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône 18 place Tolozan 69001 LYON	Accueil, information et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la parentalité et de l'aide aux femmes victimes de violences. (fonctionnement général)	14 000	14 000
Couples et Familles du Rhône 284 rue Vendôme 69003 LYON	Soutien aux familles en difficultés de couple et de famille : permanence d'accueil, conseil conjugal et familial, entretiens familiaux, médiation, formation. (fonctionnement général)	4 000	4 000

Structure Maitre d'ouvrage	Action	Subvention 2017 (en euros)	Montant proposé en 2018 (en euros)
Femmes Solidaires du Rhône 218 rue Garibaldi 69003 LYON	Défense des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la société. Permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Actions de sensibilisation et d'information du grand public. (fonctionnement général)	4 500	4 500
GAMS Rhône-Alpes - Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines et des mariages forcés 292 rue Vendôme 69003 LYON	Animation de groupes de parole et accompagnement de femmes victimes de mutilations sexuelles. Lutte contre les mariages forcés. Sensibilisation et formation des professionnels de la santé et de l'action sociale. (fonctionnement général)	1 000	1 000
LE MAS Mouvement d'Action Sociale 17 rue Crépet 69007 LYON	"La Clairière" (service Résidence) : subvention complémentaire de fonctionnement pour l'ouverture d'un quatrième logement temporaire pour les femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfants - 1ère subvention de 9 500 euros attribuée lors du CM du 28/05/2018.	9 500	800
DA TI SENI (La Maison du bien-être) 18 rue Paul Cazeneuve 69008 LYON	Animation d'un groupe de parole auprès de femmes migrantes concernant leur santé sexuelle et les troubles psychologiques liées à des vécus traumatiques.		800
Le Lien Théâtre C/O MJC Duchère 237 rue des érables 69009 LYON	Représentations de spectacles de théâtre sur les relations filles-garçons / femmes-hommes contre les différentes formes de harcèlement en collège et dans le cadre du Festival "Brisons le silence".		1 800
TOTAL			35 400

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, s'établit ainsi :

- au titre de l'année 2017 : 103 900 euros,
- au titre de l'année 2018 : 103 900 euros intégrant la 2^{ème} tranche de 35 400 euros correspondant au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2018/3854 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement sont allouées aux structures mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 35 400 euros.

2. La convention mixte susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Lutte contre le Sida (ALS) est approuvée.

3. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération est approuvé.

4. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions avec les structures concernées.

5. La dépense en résultant, soit 35 400 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41866, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Thérèse RABATEL